

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE :

BUREAU

DU JOURNAL ;

Rue Pérez Castellanos n. 162.

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par mois.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. JH. REYNAUD, propriétaire gérant.

EUROPE.

FRANCE.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AÎNÉ.

SEANCE DU 28 DECEMBRE.

Ouverture de la discussion sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire pour le subside de Montevideo.

(SUITE.)

M. Larrabure.—On veut, d'un autre côté, la liberté de navigation sur les fleuves. Mais pourquoi imposerait-on la liberté de navigation au Gouvernement argentin. Est-ce qu'il n'est pas maître de ses fleuves comme nous le sommes des nôtres ? Ensuite, pourquoi cette demande ? Au delà de Buenos-Ayres, les fleuves américains ne peuvent plus porter que les bateaux du cabotage. Mais l'avenir ! dit-on. Laissez à l'avenir le soin de se garantir lui-même : nous avons bien assez du présent. (Oui ! oui ! à gauche.)

Résoudre la situation par la guerre, c'est vouloir l'extermination même des peuples argentins. On ne secourt là bas que des étrangers, car les Français sont dénationalisés en ayant préféré le titre de citoyens orientaux à celui de Français. Mais, dit-on encore, si vous les abandonnez, ils mettront Monte-Video à feu et à sang. Je ne veux pas croire, pour l'honneur du nom français, que d'anciens Français agissent jamais ainsi. Autrement, je vous dirais : Voyez avec qui vous allez vous mêler, à quel drapeau sanglant vous allez unir le drapeau français. Mais ces craintes sont chimériques ; tous les intérêts seront sauvegardés quant aux personnes et à leurs biens ; et pourvu qu'on réserve la clause du traité de 1840, qui mettait notre pavillon au rang des plus favorisés, je vote purement et simplement pour l'adoption du traité.

M. le président.—La parole en sens contraire est à M. le général Lainé.

M. l'amiral Lainé.—Messieurs, le crédit qui vous est demandé presque tous les six mois pour assurer le paiement des subsides accordés à Montevideo, soulève chaque fois la même question que personne ne veut approfondir, à côté de tant d'autres qui nous pressent, et que voici :

Fera-t-on la guerre pour arriver à donner une solution aux affaires de la Plata ?

Messieurs, les précédents de cette question datent de loin, je ne vous les raconterai pas. Ils ont été stériles, malgré le bon vouloir et l'habileté, tantôt réunis, tantôt séparés de la France et de l'Angleterre. Après les premières missions, comme après les plus nouvelles de MM. Deffaudis, Gros et Waleski, nos rapports avec l'Etat argentin, loin d'avancer la question, l'ont reculée de toutes les souffrances de nos compatriotes à Montevideo, et de la ruine de nos relations commerciales et politiques dans ces parages, que tend à nous fermer sans relâche l'astucieux dictateur qui les domine. (Très bien ! très bien !)

Cependant, messieurs, il est temps, je crois, de mettre un terme à une situation devenue onéreuse pour notre trésor, ruineuse pour notre commerce, et qui enfin, depuis sept ans, arrête un courant d'émigration qui se portait avec tant d'activité vers cette partie de l'Amérique méridionale, qu'en 1841 et 1842, plus de 9,000 de nos compatriotes s'établirent à Montevideo. Sans la guerre incessante que le général Rosas fait à l'Etat de l'Uruguay, nous compterions aujourd'hui 40,000 compatriotes de plus sur les deux rives de la Plata, et nos exportations, évaluées à 38 millions, alors que la population française n'était que de 30,000 âmes, auraient atteint aujourd'hui le chiffre énorme de 60 ou 80 millions.

Je vous le demande, messieurs, comptons-nous beaucoup de points du globe sur lesquels la France dirige pour 60 ou 80 millions de ses produits agricoles ou manufacturés ? (Assentiment à gauche.)

Mais comment donner une solution à cette question de la Plata ? C'est une question, je pense, que chacun de

nous s'adresse. Quant à moi, messieurs, je croyais inutile de recourir à de nouvelles négociations, qui ne pouvaient avoir une meilleure issue que les précédentes, quand, sur ces entrefaites, est arrivé un traité qui, je le dis tout d'abord, ne justifie que trop les préventions que m'inspiraient toutes tentatives nouvelles pour nous rapprocher d'un ennemi dont chaque proposition est une aggravation de ses prétentions, de ses exigences et de ses procédés. (Marques d'approbation.)

Abordons-les en face, ces nouvelles propositions, et, article par article, il me sera peut-être facile de vous démontrer qu'elles manquent de sincérité, et que ce sont de simples délais qu'on veut introduire dans le déni de justice et la déception.

Avant d'entrer dans quelques explications sur le projet de traité, je vous demande la permission de faire deux remarques préalables et qui s'appliquent à son ensemble.

D'abord, le nom de confédération employé dans les actes publics est un mot que rien ne justifie. (C'est vrai !)

Et en effet, messieurs, des quatorze provinces argentines dites de la Plata, quatre sont plus ou moins volontairement liées entre elles par des traités ; les autres obéissent à la force sans aucun pacte qui les y oblige.

On s'étonne de voir le cabinet anglais prendre vis-à-vis d'Européens l'initiative d'un acte qui rappelle involontairement des funestes souvenirs. Il n'a pas l'habitude de tant d'humilité et de tant d'abnégation pour oublier ainsi les intérêts de ses nationaux. Qui sait, un peu de honte est bientôt bue, si derrière ce petit échec à l'orgueil britannique ne se trouve pas pour résultat la ruine de l'influence française dans l'Amérique du sud ? (Très-bien ! très-bien !)

Voix diverses à gauche. Cela se voit bien, c'est bien clair.

M. l'amiral Lainé.—Ce traité humiliant, l'Angleterre le justifierait d'un seul mot, elle dirait : Ce traité, enfin de compte, a chassé la France de la Plata. (C'est ce qu'on veut.—Très-bien !)

Messieurs, revenons au traité.

Non, messieurs, ce traité ne peut être ratifié et il ne doit pas l'être, pour toutes les raisons que je vais vous déduire :

Parce que ce traité, qui reproduit les principales dispositions des anciens projets déjà rejetés, en ajoute d'autres de même nature, et contient, en outre, des stipulations dont la lecture seule suffit pour en faire apprécier la gravité ;

Parce que, après avoir une seconde fois compromis la république de l'Uruguay, en encourageant et en prolongeant sa résistance par notre intervention, nous l'abandonnons à la merci de Rosas ;

Parce que nous mettons de côté toute dignité en cédant à la première et dernière exigence de Rosas, qui a toujours voulu nous contraindre à négocier avec son lieutenant Oribe, lorsque la France a déclaré de la manière la plus solennelle qu'elle ne pouvait voir dans le général Oribe qu'un général au service de la république argentine ;

Parce que nous rendons au général Rosas Martin Garcia et son escadre, sans rien stipuler en faveur des réclamations des Français qui habitent Montevideo et Buenos Ayres, vous le savez, messieurs, les réclamations sont nombreuses ;

Parce que nous reconnaissons le droit exclusif de navigation à Rosas et à Oribe sur les deux fleuves Parana et Uruguay, question qui avait toujours été laissée indécise et sur laquelle nous nous lions les mains pour l'avenir, en consacrant implicitement la dépendance du Paraguay, de Buenos Ayres ; nous fermons ainsi au commerce du monde l'un des plus riches et des plus vastes marchés de la mer du Sud ;

Parce que la convention stipule le désarmement des légions étrangères, préalablement au retrait des troupes argentines, et non simultanément, comme l'a toujours exigé l'intervention européenne ;

Parce que l'évacuation des troupes argentines n'aura pas lieu loyalement, car le général Rosas a fait prendre les couleurs orientales et donné des noms et des colonels orientaux à plusieurs corps composés d'argentine.

Peut-on feindre de la sorte d'ignorer un fait de notoriété publique ?

Parce qu'on nous oblige à une réparation toute nouvelle et fort coûteuse, laquelle nous est imposée à nous seuls, Rosas n'ayant fait aucune prise. Le dictateur a bien soustrait avant la guerre, une douzaine de millions à nos compatriotes, mais le traité ne dit pas qu'il les leur rendra,

Enfin, par l'article 7 du projet, nous avouons humblement que nous avons eu tort depuis le commencement de la médiation armée. Nous passons sous les fourches caudines, et nous fournissons à Rosas un argument qu'il ne manquera pas, sans doute, d'opposer, par la suite, à toutes nos réclamations.

Lisez, je vous prie, messieurs, cet article 7 avec attention, et il vous sera facile de vous convaincre que la convention sacrifie nos intérêts dans la Plata, sans nous donner la certitude d'éviter de nouvelles complications.

Il ne faut pas s'y méprendre, le général Rosas n'a jamais cru que la France ratifierait ce traité : dans cette circonstance, il a même cherché à gagner du temps, et a paralysé la résolution définitive qu'il redoute, et que la France semblait vouloir prendre l'année dernière.

Rosas ne traitera que par la force ; et, tant que vous ne l'y obligerez pas par l'emploi de moyens énergiques, il ne consentira jamais au retrait des troupes argentines du territoire oriental. A Buenos Ayres elles seraient pour lui d'un grand embarras. Je crois être dans le vrai en affirmant qu'il préférerait voir périr jusqu'au dernier soldat de cette petite armée plutôt que de la rappeler à Buenos Ayres ; et cela se comprend quand on connaît la manière dont cette armée a été recrutée, et les promesses qui lui ont été prodiguées, promesses que Rosas n'est pas disposé à remplir. Et puis, messieurs, si Montevideo succombe, ces soldats ne sont-ils pas destinés à envahir les provinces limitrophes de l'Etat oriental ? Le dictateur ne pardonnera jamais au gouvernement brésilien d'avoir été l'instigateur de l'intervention de 1846.

Aussi longtemps que le général Rosas n'obtiendra pas tout ce qu'il exige, l'état de guerre est utile à ses vues. Que veut le dictateur ? Il veut réunir dans une vaste confédération toutes les races espagnoles qui occupent le côté des Andes ; il veut en même temps faire régner partout son système tyrannique, et chasser de la Plata toute influence étrangère à la sienne ; il veut, en un mot, s'approprier dans toute son extension la politique du docteur Francia. Il a trouvé à Montevideo un obstacle à ses projets, obstacle qui disparaît par la présence d'Oribe, agissant d'après les inspirations de Buenos Ayres. Si Oribe n'était pas élu, la guerre aurait toujours ruiné à ce beau pays, et c'est, à mon sens, l'objet principal que le dictateur désire atteindre. Cela est si vrai que, vers la fin du dernier règne, voulant échapper aux exigences toujours croissantes du dictateur, le cabinet d'alors crut mettre une lacune à la lutte en négociant directement avec le général Oribe. En conséquence, M. Gros, ministre plénipotentiaire français, fut envoyé avec mission de prêter l'appui de nos forces matérielles au rétablissement d'Oribe dans la présidence. Vous vous le rappelez, messieurs, l'intervention anglo-française n'avait eu lieu que pour empêcher le triomphe d'Oribe. De guerre lasse, on la lui accordait en 1848 ; la France voulait en finir avec cette trop longue question de la Plata.

Au moment de conclure l'arrangement, Oribe ne se sentit pas le courage de signer l'acte qui devait lui ouvrir les portes de Montevideo ; il demanda à en référer au général Rosas. Il lui fut répondu de Buenos Ayres de bien se garder de souscrire aux propositions du ministre plénipotentiaire français ; que lui Rosas, n'avait pas entrepris cette guerre pour appuyer les prétentions de son lieutenant à la présidence de l'Uruguay, mais bien pour expulser les Français de la Plata et arrêter les progrès d'une rivale aussi menaçante que Montevideo pour Buenos Ayres, et que, d'ailleurs, il ne consentirait jamais à l'entrée d'Oribe dans les murs de Montevideo, si elle devait être la conséquence d'une négociation avec une puissance étrangère.

M. Daru, rapporteur.—Séparée.

M. Lainé.—C'est à cette époque que parut dans le

journal officiel de Rosas, un article dont je vous demande la permission de vous lire un extrait.

Rosas disait : « La révocation des confiscations et l'amnistie illimitée accordées par les art. 2 et 3, sans prendre en considération l'ensemble des bases Hood et les modifications avec lesquelles elles ont été acceptées, seraient une concession qui, avec le retrait des troupes argentines, laisseraient le gouvernement de Votre Excellence à la merci de ses ennemis. »

Ces paroles n'indiquent-elles pas que le pouvoir d'Oribe, une fois privé du secours de l'armée argentine, ne pourrait, fût-il appuyé d'un traité avec la France, se soutenir qu'au moyen de la spoliation et de la proscription ? Or il est permis de croire que, lorsque Rosas a offert à la France le traité dont il s'agit, c'est qu'il y a trouvé les deux conditions de vitalité qu'il pose pour la solidité du pouvoir d'Oribe, et sans lesquelles il déclare que ce dernier serait livré à la merci de ses ennemis.

L'Assemblée appréciera la logique de cette déduction.

Je la répéterai, messieurs, il faut en finir avec cette interminable question, et, dans ma conviction profonde, il n'y a qu'un seul moyen d'y parvenir : c'est de chasser de l'Etat de l'Uruguay les bandes argentines qui dévastent ce magnifique pays : c'était chose facile en 1846, alors que l'Angleterre était engagée dans la question.

Le gouvernement britannique vouait à cette époque l'indépendance de Montevideo, il la désirait sincèrement, et je dois lui rendre la justice de dire qu'il n'a rien négligé pour atteindre ce but. Malheureusement le cabinet français ne donnait pas au succès de Montevideo la même importance que lord Aberdeen y attachait. Il m'est pénible de le dire ; j'ai toujours attribué à la lenteur apportée par notre gouvernement, dans l'envoi des moyens d'action dont on avait besoin pour trancher la question, les embarras que nous suscite aujourd'hui le général Rosas.

Au reste, messieurs, pour reconquérir l'influence que nous exerçons dans la Plata il y a peu d'années, la France n'a pas besoin de déployer de très-grands moyens. Les personnes qui connaissent parfaitement la situation du pays, le pouvoir du dictateur et les puissants éléments qui combattent contre lui, pensent avec moi qu'un petit nombre de soldats français suffirait pour rendre la paix au Rio de la Plata, et assurer l'indépendance de l'Etat de l'Uruguay.

Mais il faut agir immédiatement et avec vigueur, c'est une nécessité, car nous pouvons encore compter aujourd'hui sur l'appui des provinces hostiles à Rosas. Plus tard, dans six mois peut-être, loin de trouver cet appui, nous pourrions avoir à combattre ceux dont nous aurions paru repousser le dévouement, et chez lesquels nous aurions éteint la confiance dans la bonne foi de la France. (Très bien ! très-bien !)

(Le Moniteur Universel.)

(Continuera.)

AFFAIRES DE LA PLATA.

On lit dans le *Siècle* du 31 décembre dernier :

« Le gouvernement et l'Assemblée manœuvrent, dans la question de la Plata, de manière à se renvoyer la décision à prendre. Pour être en droit de dire qu'elle ne connaît pas les conséquences que pourrait produire une expédition par rapport à nos relations amicales avec l'Angleterre et les Etats Unis, la commission s'est abstenue de demander au cabinet des renseignements qu'il n'aurait pu lui refuser. Le traité Leprédour est inacceptable; il y a peu, ou pour mieux dire, il n'y a rien à espérer de nouvelles négociations; abandonnez Montevideo ou résolvez-vous à faire immédiatement une expédition. Voilà comme parle la commission. Elle ajoute : « L'abandon est une véritable désertion des intérêts matériels et moraux de la France, une trahison des principes du droit des gens et d'humanité. Voyez ce que vous voulez résoudre : nous vous laissons l'initiative. Le gouvernement, qui ne veut pas de cette initiative, répond qu'il fera ce que la commission déclare être inutile; il ouvrira de nouvelles négociations, puis, dans huit mois, un an, deux ans, il avisera à ce qu'exige l'honneur de la France, dans les limites de nos bons rapports avec deux grandes puissances, dont la République a tout intérêt à ménager l'amitié. »

« Eh ! messieurs, lisez un peu plus attentivement la Constitution; vous y verrez article 53 : « Le président négocie et ratifie les traités; aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée. » La plus simple logique vous portera à conclure que dans tout traité la responsabilité des pouvoirs exécutif et législatif est nécessairement engagée, puisque leur concours est indis-

pensable pour qu'un traité devienne loi de l'Etat. Lisez ensuite l'article 54; vous y verrez que « le président veille à la sûreté de l'Etat, mais qu'il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée Nationale, » d'où vous concluez forcément que la responsabilité des deux pouvoirs est engagée lorsque l'un des deux dit à l'autre : « il n'y a de possible que trois choses : la première, que je déclare inutile, vaine, humiliante, c'est de rouvrir les négociations; la seconde, que je qualifie honteuse sous tous les rapports, c'est l'abandon; la troisième, que je ne vous conseille pas directement, mais qui est la seule bonne, la seule honorable, c'est la guerre, et que le pouvoir exécutif répond : mon avis est qu'il faut embrasser ce que vous déclarez humiliant, vain, absolument inutile. »

« Allons au fond des choses : l'opinion de la commission, à laquelle incline visiblement l'Assemblée, est qu'il faut maintenir par les armes nos droits dans la Plata; le gouvernement n'a pas d'opinion, lui, et pour se dispenser de prendre parti, il demande du temps, sachant bien cependant que le temps ne peut que nous apporter des difficultés nouvelles. Triste spectacle en vérité ! Le président n'a qu'un moyen de sortir de l'impasse où il s'est engagé, s'est de déclarer par un message qu'il a résolu d'employer la force pour assurer en fait l'indépendance de l'Uruguay, que la France lui a garantie en droit, et qu'à cet effet il demande l'autorisation nécessaire à l'Assemblée. Autrement voilà ce qui arrivera selon les probabilités : l'Assemblée, par l'annulation de la convention du 22 juin, mettra le gouvernement en mesure d'agir, et comme il n'osera pas se résoudre à une chose aussi misérablement honteuse que l'abandon immédiat, il fera la guerre comme forcé, comme contraint. Assemblée, et présidence auront ainsi engagé leur responsabilité, en destituant d'avance leur action de tout prestige et de toute force morale. »

On nous rapporte que, par suite de la tournure qu'a prise, depuis quelque temps, la question de la Plata, un grand nombre de volontaires ont écrit déjà au ministère de la guerre pour demander à faire partie de l'expédition pour Buenos Ayres.

MONTEVIDEO.

7 MARS 1850.

LE POUR ET LE CONTRE.

Les gouvernements parlementaires et républicains, comme le nôtre, ont cela de bon, que la diplomatie tortueuse et sombre des Metternich et des Talleyrand n'est plus possible; que la politique à deux faces, à deux poids et deux mesures, comme celle de l'Angleterre et de Louis Philippe, est détruite; qu'il faut renoncer aux roses diplomatiques, aux mensonges politiques, et qu'il faut que les gouvernements soient sincères, justes et loyaux, entre eux, comme les individus; il faut désormais jouer cartes sur table. A notre avis, loin d'être un mal, comme le disent les gens adroits et d'esprit, c'est un grand bien, car c'est la diplomatie de cabinet qui a amené la corruption et l'immoralité des gouvernements.—On parle beaucoup de moralisation du peuple, et l'on ne pense pas assez que la vertu, pour pénétrer jusque dans les régions inférieures, doit venir d'en haut—comme la lumière, qui éclaire jusqu'à la profondeur des abîmes, comme la pluie et la rosée que des cimes les plus élevées entrent et pénètrent jusqu'à l'intérieur de la terre.

La Constitution française, en mettant autant d'entraves à la politique de cabinet, a eu en vue la création d'une politique nationale; c'est là un des points culminants du système républicain que beaucoup ne comprennent pas, et qui doit cependant triompher, si l'on veut se dégager une bonne fois de ces vieux oripeaux diplomatiques, bons pour d'autres temps, mais qui ne vont plus à nos usages et à nos habitudes.

La question de la Plata, discutée pendant trois jours au sein de l'Assemblée, nous a fait apprécier davantage encore le mérite de cette exigence de notre Constitution. Tout a été dit pour et contre, tous les documents officiels ont été présentés, toutes les notes des cabinets et toutes les dépêches de nos agens ont été lues, citées et commentées. Ceux-ci ne s'attendaient certainement pas à être dévoilés aussi complètement, mais d'un autre côté, nous ne nous attendions pas non plus, nous l'avouons, à ce que des agens français écrivissent sur leurs compatriotes ce que M. Le Prédour a écrit; nous nous y attendions moins que personne, nous qui fûmes témoins de l'élan de cœur avec lequel M. l'amiral accueillit les pré-

mières demandes de secours qui lui furent faites en faveur des français nécessiteux de Montevideo; nous qui lui eûmes exprimé le regret de ne s'être pas présenté lui-même, en personne, à la réunion qui eu lieu au théâtre au mois de mai 1848, tant il se faisait une haute idée de la moralité et de la modération de la population tout entière de Montevideo ! Nous le répétons, on nous l'eût dit, que nous ne l'eussions pas cru; il a fallu que nous le lisions dans le *Moniteur* pour y ajouter foi.

Ah ! alors notre cœur s'est serré, nos yeux se sont gonflés—et nous avons versé des larmes sur le sort auquel notre Patrie est exposée avec des agens chez qui la fibre nationale est sèche, chez qui tout sentiment de patriotisme est éteint, et que le malheur et la vérité n'émouvent plus mais épouvantent.

Néanmoins aucune colère, aucune indignation ne s'est emparée de nous : les paroles sévères de l'Assemblée Nationale et de toute la presse de France suffisent à notre ressentiment. M. Le Prédour nous a calomnié, mais c'est un amiral français : cette dernière considération arrêtera toujours la colère des français de Montevideo, et comme Rodrigue nous dirons :

« L'un m'anime le cœur, l'autre retient mon bras. »

Il n'a pas à craindre notre colère, ni aucune manifestation; cette petite satisfaction qui lui manquerait pour donner raison à ses sinistres prédictions, il ne l'aura pas, il ne sera même pas sifflé comme l'a été M. de Mackau. En quittant la rade, il laissera Montevideo calme et résigné, comme il l'est depuis tant d'années, il y laissera une foule de braves gens ruinés par une politique détestable, et qui n'ont eu qu'un tort, un seul—M. l'amiral lui-même sera en cela de notre avis—ce tort, c'est d'avoir obéi à l'appel de M. l'amiral Leblanc en 1838, c'est ensuite d'avoir suivi les conseils de M. le consul Pichon en 1843, et d'avoir ajouté foi aux déclarations officielles de M. le chargé d'affaires de Lurde, de M. le ministre plénipotentiaire Deffaudis, de M. l'envoyé extraordinaire Walwick, de M. le commissaire Gros, c'est d'avoir espéré, dans les promesses de la France toute entière lorsque le 30 avril 1849 elle sanctionna le subside qui soutient Montevideo ce tort en ce cas, c'est d'avoir été français !

Et qui osera leur adresser ce reproche ?—Au lieu de rechercher le véritable état de la question, on l'a perdue de vue, on l'a abandonnée, on s'est égaré dans un dédale de considérations de deuxième et troisième ordre, dans une foule de réflexions inutiles et sans portée sur les hommes (que M. Le Prédour ne connaît pas) et sur les affaires commerciales (dont il n'a pas la moindre idée). Une seule chose, dans cette affaire a été sensible pour M. l'amiral, ce sont les personnalités : on dirait qu'il s'est vengé. Ce serait odieux, si c'était vrai.

Nous l'avons déjà dit, et un militaire devait surtout voir les choses sous cet aspect; qu'il y ait 10 000, 4 000, 500 ou 10 français à Montevideo, cela ne change pas, cela ne doit nullement changer la question. Personne ne niera qu'il y ait eu au moins 18 mille français dans l'Etat Oriental avant 1843, voilà le fait, il n'y en a pas d'autre; que la guerre et les persécutions d'Oribe en aient chassé un grand nombre ça ne surprendra personne, mais nous ne voyons pas que pour donner raison au principe, il fallut absolument que tous ces français se fissent égorger dans la campagne ou mourussent de faim dans une ville qu'un siège de 7 ans a dû naturellement priver de commerce. C'est déplacer les éléments primordiaux de la question que de raisonner sur de pareilles hypothèses, c'est mettre les personnes à la place des faits, c'est établir en principe l'égoïsme le plus étroit au lieu d'une politique large, loyale et énergique. M. Le Prédour est tombé dans cette faute, qui est la pire de toute pour un diplomate, et nous voyons que beaucoup de talents même distingués l'ont suivi dans cette fautive voie. Nous espérons que la question sera ramenée à ses vrais principes, comme l'ont déjà fait MM. Larochejaquelein, Collas et l'amiral Dupetit Thouars, et que le débat roulera sur deux seuls points, à savoir : —1° si la France a obtenu les satisfactions par elle réclamées en 1845. —2° s'il est de son honneur et de sa dignité de se retirer honteusement sans avoir rien obtenu, et après avoir compromis ses nationaux et leur fortune avec l'indépendance d'un peuple ami. Tout le reste n'est qu'accessoire, oiseux et embrouille la question au lieu de servir à l'expliquer.

Nous avons pensé devoir réfuter les allégations de M. Le Prédour, comme il nous a semblé aussi que chaque corps armé devra le faire dans une protestation solennelle; pour nous, nous n'avons voulu le faire qu'à l'aide de documents et de dires authentiques qui aient une valeur capable de balancer au moins celle du négociateur des projets de traité *ad referendum*. A Montevideo, il ne serait besoin que de reproduire les accusations pour qu'elles tombassent devant l'argument le plus puissant de tous, celui des faits, et pour

que le ridicule en fit une prompt justice; mais nous avons pensé qu'il était utile de faire plus pour la France, pour nos zélés défenseurs, car ils pourraient croire véritablement que nous sommes ici sous l'impression de la terreur qu'inspire une héroïque garnison, qui—faut il être obligé de le dire!—se fait si peu sentir et connaître que beaucoup de voyageurs qui passent dans notre ville ne se doutent même pas qu'il y ait ici une véritable force armée; ce n'est que contre l'ennemi et sur les remparts que la garnison de Montevideo fait sentir sa force et son courage, et tous les amis de M. l'amiral qui se promènent, le soir, dans la grande rue du Marché, ont bien pu lui dire combien elle est admirable, cette inoffensive garnison, puisque les connaissant, eux tous, pour la cause et les instigateurs de leurs malheurs, elle les voit passer au milieu de ses rangs sans murmurer, ni même sans daigner jeter sur eux le moindre regard de mépris ou d'indignation.

C'est une tâche pénible que nous ne pouvons pas récuser: heureux, si nous avons pu avoir le moindre prétexte pour l'éviter!

Nous nous bornerons pour le moment à grouper les accusations de M. l'amiral Le Prédour, contre la population française, et à mettre en regard les allégations, non moins authentiques et certes tout aussi honorables qui ont été présentées pour nos compatriotes plus malheureux que coupables, lesquels à défaut de sympathies sont dignes au moins de la commisération et de l'estime des honnêtes gens.

LE POUR.

—M. Collas (de Bordeaux).....
..... J'ai été affligé en voyant la manière dont on a traité les Français qui ont pris les armes en 1839. On s'efforce toujours de les représenter comme des aventuriers indignes de la protection de la mère patrie... Voici ce que je trouve dans le *Moniteur* de 1840, page 672. L'amiral Leblanc, par une proclamation du 2 janvier, félicitait nos nationaux sur leur belle conduite, et il disait:
« En vous quittant, j'emporte avec moi la satisfaction de pouvoir dire au roi et à la France combien fut noble l'enthousiasme montré par vous à la vue de notre drapeau glorieux, afin d'augmenter le nombre de nos défenseurs et de prendre part aux fatigues de vos frères de l'escadre. »
« Voilà le jugement porté par un amiral français sur ces hommes qu'on représentait en France comme une bande d'aventuriers, pendant que, de l'autre côté de l'Atlantique, Rosas les désignait aux vengeances, en les appelant sauvages immondes, ignobles unitaires. »

—M. Thiers. — Ajoutez que c'est le gouvernement français qui les a portés à s'armer.
(*Moniteur Universel*, du 29 décembre.)
«... Nos laboureurs et nos bergers basques, sans compter les négocians, les marchands et les ouvriers venus des autres parties de la France, auraient formé à eux seuls une colonie digne de tout l'intérêt de la mère patrie. »

DEFFAUDIS, ancien Pair de France et ministre plénipotentiaire. *Questions diplomatiques.*
—« Les Français de Mon-

LE CONTRE.

—M. Larrabure (de Bayonne).....
..... Messieurs, Montevideo a déjà à redouter ses propres défenseurs, du moins s'il faut en croire les dépêches de nos agens accrédités. Savez-vous ce qu'ils écrivent? Ils craignent, disent-ils en substance, lorsqu'on voudra désarmer les légions étrangères et les nègres africains qui combattent, ils craignent qu'ils ne se laissent pas désarmer; ils craignent, ajoutent-ils, qu'ils ne saccagent, qu'ils ne pillent, qu'ils ne brûlent Montevideo. (Mouvements divers)...
.. Si nos agens ont raison, si en effet les défenseurs de Montevideo devaient mettre tout à feu et à sang, comme on l'annonce, quels seraient ces hommes auxquels on nous propose de nous associer? Pourrions-nous joindre le drapeau de la France à celui de tels hommes? quant à moi, je sens le rougour me monter au front à cette pensée. »

Dépêche de M. Le Prédour, du 9 juin 1849:
« La malheureuse ville de Montevideo n'a plus aucun moyen de résistance à opposer à l'ennemi. La misère y est poussée à un point intolérable... et sans l'horrible contrainte qu'une garnison indisciplinée fait peser sur les habitans, il n'y a aucun doute que toute la population irait présenter les clés au général Oribe et le prier d'entrer... »

Dépêche de M. Le Prédour, du 24 septembre 1849:—
« Les étrangers qui ont pris les armes à Montevideo, c'est à dire, les Français et les Italiens, sont tous disposés à reprendre les hostilités si la France veut continuer à payer le subsidium. Les habitans voudraient la paix, quelle qu'elle fut, tant

tevideo ne sont point des aventuriers qui prennent volontiers les armes, mais une population laborieuse attachée au sol. Ces braves compatriotes ont porté haut le nom de la France; ils ont ajouté à la gloire de notre pays. »

(*Moniteur Universel* Séance du 30 avril 1849. Discours de M. Larraboure.)

—« Et vous aussi, vous êtes Français, vous qui semblez avoir pris à tâche de diffamer vos compatriotes de la Plata? Et vous aussi, vous êtes Français, vous qui semblez vous être chargés à l'étranger, en cherchant à diminuer l'Etat dont brille la puissante nation d'Autriche, de Marengo et d'Éna? »

« Mais si vous voulez toucher du doigt la preuve de la vérité que nous vous avons démontrée, si vous voulez voir de vos propres yeux pour en juger, venez dans la Plata, et vous resterez étonné, confus, honteux, de trouver tant d'honneur, tant de loyauté et tant d'abnégation, tant de souffrance et tant de courage, tant de modération et de calme, dans cette honorable population Française que vous calomniez. »

JOSE LUIS BUSTAMANTE. (Oriental, habitant Montevideo). *Réfutation des imputations calomnieuses de la Presse et du COURRIER DU HAVRE.*—Montevideo, 1849.

Nous ne saurions mieux réfuter M. Le Prédour que par lui-même, et pour réduire à néant les terreurs mélodramatiques dont il s'est senti saisi plusieurs fois, notamment lors du séjour de M. Gros sur notre rade, il suffira il nous semble de citer la réponse faite à la proclamation de M. l'amiral par ceux là même qu'il accusait, deux jours après, de ne vouloir pas d'autre profession que celle de soldat.

Frégate la Constitution, le 20 mai 1849.

Aux officiers et soldats des Légions,

Officiers et soldats, j'espère que vous avez tous assez de confiance en moi, pour croire que je n'ai pas négligé les intérêts de votre avenir dans les projets de traités que je viens de négocier par ordre de notre gouvernement. Attendez donc en toute sécurité la décision qu'il plaira à la France d'adopter sur ces projets de traités. Jusque-là, montrez par votre bonne conduite, votre répugnance à vous mêler d'aucun désordre, que vous êtes dignes de mon estime et de celle de tous les honnêtes gens. Professez le respect qui est dû aux autorités orientales, et protégez s'il le faut, en commun avec les marins de l'escadre, les habitans d'une ville pour laquelle nous éprouvons tous une si complète sympathie.

Nous touchons à une époque de paix qui vous dédommagera des privations que la guerre vous a causées pendant tant d'années et nous arriverons à ce but honorablement et sans secousses, si chacun de vous, veut en échange de l'intérêt que je lui porte, m'accorder un peu de confiance.

Ne rompez pas les liens qui vous unissent depuis si longtemps aux officiers et marins de l'escadre, et il nous sera facile de surmonter tous les efforts que la malveillance pourrait tenter pour empêcher l'exécution d'une paix que la France désire et que notre bien-être exige impérieusement.

Le contre-amiral commandant en chef, la station du Brésil et de la Plata.

Signe: F. LE PRÉDOUR.

leur misère est grande. Mais ils sont dominés par les soldats qu'entretient le subsidium de la France, qui, eux, sont très satisfaits de leur genre de vie, aimant mieux s'exposer aux périls de la guerre que de reprendre le travail. »

Dépêche de M. Le Prédour, du 27 mai 1849:

« Malgré ce que les traités peuvent laisser à désirer pour obtenir plus, il faudrait envoyer ici dix mille hommes de troupes, les exposer aux chances d'une guerre, aussi longue qu'incertaine, mettre en péril l'existence et la fortune de la nombreuse population française qui travaille, pour favoriser les dispositions belliqueuses du petit nombre d'entre eux qui ne veulent pas d'autre profession que celle de soldat. »

(*Moniteur Universel* du 29 décembre.)

Montevideo, le 25 mai 1849.

«... Nous vous remercions, M. l'amiral des bonnes paroles que vous nous avez adressées: elles produiront l'effet que vous pouvez en attendre... »

« Vous nous prévenez que dans ces projets de traité vous n'avez pas négligé les intérêts de notre avenir; nous n'attendions pas moins de votre sollicitude paternelle, et nous nous permettrons de vous féliciter d'être parvenu à un aussi heureux résultat honorablement et sans secousse, c'est à dire sans sacrifices ni violences d'aucune part. A nos yeux l'olivier de la réconciliation n'a pas moins d'attraits que le laurier de la victoire. »

« Vous pouvez compter sur toute la confiance et tout le dévouement des légionnaires que la malveillance n'a encore jamais atteints que par la calomnie... »

« Nous n'avons jamais été les hommes d'un parti, ni des mercenaires, aussi ne demandons nous rien pour nous personnellement que: *paix, sécurité et respect pour nos droits*... »

« Rien ne peut donc nous empêcher de croire à une paix, que vous n'avez pas hésité à nous faire espérer, que nos vœux appellent et que notre intérêt exige... »

Monsieur le gerant du *Patriote Français*.

Par une lettre insérée dans votre numéro du 1er mars, on témoigne le désir de savoir: *si je me suis adressé à M. le Consul Général pour obtenir un secours, et si ce secours m'a été refusé?* Dans l'intérêt de la vérité je déclare, que, sur la demande d'un de nos honorables compatriotes-membre de la commission des secours, j'avais obtenu 15 piastres par mois qui me furent alloués quelques mois; puis je fus appelé au consulat et le secrétaire de M. le Consul Général, me signifia que j'eusse à me préparer pour partir à bord d'un navire qui allait en France, et à bord duquel on m'offrait un passage gratis. Je répondis à cette offre obligeante et désintéressée, qu'il m'était impossible de l'accepter à moins qu'on assurât mon admission dans un établissement comme les invalides, auquel je n'ai pas droit pourtant, puisque ce n'est pas au service de la France que j'ai été blessé. Un mois plus tard on revint sur cette proposition que je refusai de nouveau, objectant que j'appartenais à une famille pauvre à laquelle je serais à charge, et que d'ailleurs en mettant le pied sur le sol de la France, et entrant dans ma commune, les premiers mots qui frapperaient le peu de vue qui me reste, seraient ceux-ci: **LA MENDICITE EST INTERDITE!** Il ne me resterait donc que le pain de la prison. J'ai refusé, parce que je suis convaincu, qu'ici, où j'ai trouvé aide et protection au milieu d'une population affligée de tous les maux qu'entraîne un siège de sept ans, je trouverais des moyens d'existence parmi mes compatriotes quand la paix leur rendra leur aisance passée, parce que je suis persuadé que pas un d'entre eux retirera sa main pour ne pas soutenir un malheureux qui n'a plus de bras.

Après ce second refus, le secours qui m'était alloué, me fut retiré ou du moins converti en deux rations journalières d'une valeur de quinze réaux par mois, qui me servaient à dédommager un de mes pauvres amis qui voulait bien me servir de domestique et remplacer les deux bras que j'ai perdus. Cette faible allocation m'a été tout récemment retirée, parce que je refusai de me présenter chaque dimanche comme un malfaiteur placé sous la surveillance, à un employé qui me voit tous les jours.

Je suis loin d'attribuer à M. le Consul Général ou à son secrétaire, la rigueur de pareilles mesures, car si elles ont été prises, ce ne peut être que sur le mauvais rapport d'un agent chargé des renseignements et que je n'ai pas besoin de nommer, car sa partialité et sa dureté envers les malheureux le désignent suffisamment à la désaffection publique. C'est à de pareilles gens qu'il faut attribuer les erreurs dans lesquelles le public est tombé plusieurs fois, à l'égard de M. le Consul Général.

Voilà Monsieur le Gerant toute la vérité que je vous prie de le faire connaître à nos compatriotes, en profitant de votre bienveillance pour remercier les personnes généreuses, qui ont bien voulu m'accorder la préférence, pour approvisionner leur ménage des chandelles dont la vente me procure de faibles, mais honorables moyens d'existence.

Agrez etc etc

CARPY.

On lit dans le *Daily News*:

« **INSURRECTION EN SERBIE.** — Nous n'avons pas reçu notre correspondance ordinaire de Vienne, mais une lettre de Pesth, du 23 décembre, confirme la nouvelle antérieurement reçue, qu'une insurrection a éclaté en Serbie. »

« Voici un extrait de cette lettre: »

« Depuis dix jours les communications avec Belgrad sont interrompues. Deux marchands du Bannat n'ont pu, il y a deux jours, obtenir de passeports. On dit que tout le Bannat et la frontière militaire sont en insurrection. »

Du reste, les journaux anglais sont principalement remplis de détails sur les désastres occasionnés par la grande marée.

—o—

TEATRO.

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.
A BENEFICIO DE LAS SEÑORITAS.
JULIA Y FLORA LEHMANN.
El Domingo 10 de Marzo de 1850.

Las beneficiadas tiene el honor por primera vez de presentar una funcion al respectable público de esta capital, pero no han omitido sacrificio alguno para ofrecerle una funcion que corresponda á la distinguida proteccion que han recibido de él en sus trabajos artisticos. Despues de una armoniosa sinfonia dará principio en el órden siguiente :

PRIMERA PARTE.

Se presentará por primera vez en este teatro una pieza dramática francesa muy divertida. titulada :

UNE CHAMBRE A DEUX LITS.

PERSONAJES.—Etienne Eperlan, G. Deloney.—Isidoro Pincemaio, A Lehmann.—François, Louis Ferin.

SEGUNDA PARTE.**PASO VASCO.**

Bailado por Julia y Flora Lehmann. Intermedio por la orquesta de 15 minutos.

TERCERA PARTE.**LA CACHUCHA.**

Bailada por Flora Lehmann.

CUARTA PARTE.

Gran pantomima por primera vez en este teatro, y cuyo titulo es :

LOS TONELEROS**LOS TRES AMANTES.**

Le père Baquet, un viejo tonelero, Louis Ferin.—Diego, criado, A. Lehmann.—Monsieur Fanfaron, Deloney.—Couture, sastre, Gustavo—Luis, tonelero, Carolina Lehmann.—Teresa, hija de Baquet, Julia Lehmann.—Paisanos.—Marineros.—Un ropero, &c.

QUINTA PARTE.**LA JOTA ARAGONESA.**

A petition de muchas familias. Bailada por Ferin, Deloney, Julia y Flora.

¡Pueblo Oriental! Admitid complacido la débil ofrenda que en esta funcion os dedica nuestra gratitud: he aquí el único y mas precioso premio á que aspiran vuestras obedientes.

JULIA Y FLORA LEHMANN.

Los billetes se venden en el café de Paris, calle de Misiones esquina á la del Cerrito.

A las 8 $\frac{1}{2}$ en punto.

Avis.

Alfred Fougeu, pharmacien chimiste de la faculté de Paris, a l'honneur de prevenir le public, que pour la saison, il vient de preparer une liqueur sans odeur aucune, et garantie efficace et souveraine, pour la destruction des punaises; qui se delivrera avec son etiquette et sa signature, rue de la Convention, n^o 147, au prix de patacon la bouteille, et 1/2 patacon la demi bouteille. l'fabriquera, sur commande, toutes les preparacions chimiques et pharmaceutiques, á des prix bien inferieurs á ceux des officines, et se charge de toutes sortes d'analyses.

N. B.—Ne pas confondre le n^o 147 de la rue de la Convention, avec la pharmacie du Lion d'Or, située au coin de la même rue.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prevenir les elegans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dornier goat qu'il vendra au plus juste prix.

On Achette

Le 10^{me}. volume de la REVUE INDEPENDANTE publiee á Paris en 1843, á la librairie de D. Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tros, n. 213, sera generosamente gratificado.

AVIS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité superieure a simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabil-do on voit l'enseigne

**Avis au Public**

Nouveau procede pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'apres midi. On no payo qu'apres parfaite guerison.

UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA.

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.º del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, ó en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaria á inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido á ecsámen.

Idioma Francés.

Desde hoi ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Halmoniére.

Ocurrase á la casa N^o 160 calle de Zavalá.
ARSÈNE ISABELLE.

H. LAGOUARDERE.**Relieur.**

RUE DES 33 N^o 46.

A l'honneur de prevenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il repare aussi les livres de commerce á domicile.

AVIS.

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident deplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donneront la preference pour leur consommation domestique.

Gants et Cravattes.

Gants de cheveau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

Demande

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie ecriture, et sachant trs bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser au bureau du PATRIOTE.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N^o 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met á neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente á l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux.—L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Gingènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Heléne.

Le Sausonnet.

Nous invitons les personnes qui desireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

AVIS.

M. Auguste Chadafan, previent le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il previent aussi les amateurs de bon gout qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,
idem de vinaigre,
idem de vinaigre framboisé,
idem de groseille,
idem de framboises,
idem d'orgeat,
idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gélées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modere.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer a ses habitants qu'il a transferé son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Misiones, n^o 118

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n^o 162.